

MAFFEI (*Léon-Clément-Edmond-Marie-Corneille-Antoine*), Substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Léopoldville (Anvers, 28.8.1898 - Schuls, Suisse, 29.5.1947). Fils de Honoré-Jean-Marie et de De Bruyne, Marie.

La jeunesse de Léon Maffei devait être profondément marquée par la guerre: dès qu'il parvint à la faire, il interrompit ses études pour rejoindre, comme volontaire de guerre, l'armée belge en campagne.

Démobilisé, il termina ses études de droit à l'Université catholique de Louvain et c'est au barreau de Bruxelles qu'il s'initia à la pratique judiciaire.

Mais l'exemple de son frère, juge en Belgique, le poussait vers la magistrature. L'Afrique d'autre part, terre de mystère, d'aventure aussi, où les pionniers pouvaient encore à l'époque donner leur mesure, l'attirait inévitablement. Les possibilités qu'offrait la magistrature coloniale lui permettaient, espérait-il, de concilier ces deux aspirations.

Après avoir brillamment conquis le diplôme de l'École coloniale, Léon Maffei fut nommé le 8 novembre 1923 magistrat à titre provisoire. Premier substitut du Procureur du Roi à titre définitif le 1^{er} février 1927, il gravit successivement les échelons supérieurs de la carrière judiciaire; juge-président du Tribunal de première instance le 1^{er} octobre 1933, puis substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Léopoldville le 19 octobre 1937, jusqu'à son décès prématuré en 1947.

Léon Maffei accomplit sept séjours au Congo. Les trois premiers devaient être particulièrement mouvementés: il fut une des victimes typiques de la faculté laissée à l'administration de déplacer les magistrats « pour des besoins urgents et par mesure provisoire ». Solution de facilité certes, car elle dispensait l'administration de tout effort de prévision, mais solution extrêmement onéreuse en déplacements et en pertes de temps et particulièrement pénible et décourageante pour ceux qui en étaient l'objet: à peine avaient-ils eu le temps de s'installer dans un poste, de se familiariser avec la langue, les populations, les dossiers des affaires en cours, le climat physique et moral, qu'ils étaient l'objet d'une mutation pour une autre région, souvent aussi pour une autre fonction.

C'est ainsi que, durant ses neuf premières années de services effectifs, Léon Maffei fut l'objet d'une quinzaine de mutations successives qui lui firent parcourir le ressort de la Cour d'Appel de Léopoldville, exerçant notamment à Coquilhatville, Libenge, Buta, Stanleyville, Léopoldville, Lusambo, Luebo, des fonctions aussi variées que celles de substitut du Procureur du Roi, juge au Tribunal de première instance, procureur du Roi, président du Tribunal de première instance.

C'est finalement à partir de 1934 qu'une certaine stabilité lui permit de donner sa mesure: trois ans à la présidence du Tribunal de première instance du Kasai, le reste de sa carrière comme substitut du procureur général.

Si pénibles qu'elles aient pu être, les nombreuses mutations dont il avait été l'objet ne l'avaient pas aigri. Il y avait puisé, en même temps qu'une philosophie souriante de la vie, une profonde connaissance du pays et des êtres humains.

Ceux qui l'ont connu gardent de lui le souvenir d'un homme affable, toujours prêt à rendre service. Ce trait de son caractère avait d'ailleurs marqué sa vie professionnelle: tant au Siège qu'au Parquet, son indulgence était

proverbiale.

Lorsqu'il rentra en congé en Belgique en avril 1947, sa santé était chancelante. Il devait décéder un mois plus tard au cours d'un séjour de repos qu'il passait en Suisse.

Ses prestations de guerre et sa carrière judiciaire lui avaient valu de nombreuses distinctions honorifiques: il était notamment Commandeur de l'Ordre de Léopold II. — Officier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne. — Chevalier de l'Ordre royal du Lion. — Il était en outre titulaire de la Médaille commémorative 1914-1918 et de la Médaille de la Victoire, de la Médaille civique de première classe 1914-1918, de l'Etoile de Service en or avec raies.

1^{er} mai 1973.

† P. Piron.

Le Courrier d'Afrique, 5 juin 1947, p. 6.